

Compte rendu Comité de pilotage du Contrat territorial Chavanon

Le 16 novembre 2016 à la salle des fêtes d'Eygurande

81 invités – 33 personnes présentes

Rédacteur : Agathe CHAUVIN, PNR de Millevaches en Limousin

Présents :

Jean-François BIZET, Commune de Bourg-Lastic et CC Sioulet-Chavanon

Joël BOEUFGRAS, CEN Limousin,

Erwan HENNEQUIN, CEN Limousin,

Adeline CESCO, CC Sancy-Artense

Agathe CHAUVIN, PNR de Millevaches en Limousin

Amandine COMBY, Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze

Marc DESSEAUVE, Eleveur bovin Lamazière-Haute

Caroline DOS SANTOS, FRCIVAM Limousin

Yohann FUENTES, CR Nouvelle Aquitaine,

Mathias GAUMET, CRPF Auvergne

Laurent GOVAL, DDT23

Guy LABAYE, Chambre d'Agriculture 23

Guillaume LALOGUE, EPIDOR Sage Dordogne Amont

Martine LAVANANT, Commune de Lastic

Lucie LE CORGUILLE, CEN Auvergne,

Pierre MANIACI, DDT 19

Marie MATHIEU -Claude, CC Haut Pays Marchois

Jean-François MICHON, CC Pays d'Eygurande

Noël MICHON, Commune de Giat

Cathy MIGNON-LINET, PNR de Millevaches en Limousin

Marine MONTMAGNON, CD63

Jean OBSTANCIAS, DDT 63

Pierre-Henri PARDOUX, FDAAPPMA 23

Stéphane PETITJEAN, FDAAPPMA 19

Pierre PEYRARD, CC Pays d'Eygurande et CC Sioulet Chavanon,

Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin

Jérôme SALAUN-LACOSTE, Agence de l'Eau Adour Garonne

Pierre SURRE, CC des Sources de la Creuse,

David THOMAS, EDF UP Centre

Suzanne VERDIER, Commune de Lastic

Karine VEYSSIERE, CD 19

Jeannine VIVIER, Commune d'Eygurande

Excusés :

Joël BIALOUX, Chambre d'Agriculture 23
Arnaud MULLIE, Chambre d'Agriculture 63
Mme SIMANDOUX et M.SALAS, CD 23
CPIE des Pays Creusois
Sandrine COULAUD, DREAL Auvergne
François DESMOLLES, FDAAPPMA 63
Commune de la-Roche-Près-Feyt
Commune de Flayat
Corinne MELLET, FRCIVAM Auvergne
Bérengère CALENTIER, CR Auvergne Rhône-Alpes
PNR des Volcans d'Auvergne
Louis CAUCHY, CC Haut Pays Marchois
David NAUDON, Limousin Nature Environnement
Côme DURAND, DREAL Nouvelle Aquitaine
Mylène MALBRUNOT, ONEMA DR 63
Florent IRIBARNE, CD 23

Préambule

La séance débute par un tour de table pour permettre aux personnes réunies pour le Comité de pilotage du Contrat de se présenter. P. POUYAUD introduit ensuite la séance en remerciant les personnes présentes d'être venues nombreuses pour ce deuxième COPIL du Contrat territorial Chavanon et donne également la liste des personnes excusées.

L'objectif de cette rencontre est principalement de faire le bilan de cette année d'écoulée, au travers notamment du bilan par thématique des opérations. Afin de valoriser les actions des porteurs de projet, certains maîtres d'ouvrage présenteront une synthèse du travail réalisé au cours de l'année 2016. En fin de séance, le prévisionnel pour l'année 2017 sera évoqué. Agathe CHAUVIN rappelle l'importance de ce Comité de pilotage pour partager des retours d'expérience et échanger sur les orientations stratégiques du Contrat, entre les partenaires financiers, les maîtres d'ouvrages, les partenaires techniques et les élus présents pour cette rencontre. Aussi, au cours de la présentation des temps seront dédiés aux échanges et réflexions entre les partenaires du Contrat.

Bilan général de l'année 2016

Il est tout d'abord rappelé que le Contrat Chavanon, qui a été signé le 2 décembre 2014, réunit 20 maîtres d'ouvrage sur 5 ans (entre 2015-2019), pour un budget prévisionnel de 3.8 millions d'€. Ce projet se décline en 51 fiches actions correspondant chacune d'elle à un type d'actions et un maître d'ouvrage. On peut réunir ces actions en 3 grands volets : A/améliorer la qualité de l'eau, B/préserver les milieux et C/animer, suivre et communiquer. L'intérêt majeur de ce projet est d'être multithématique en intégrant toutes les sources de perturbations influant sur la qualité du milieu ou de la ressource en eau et de travailler à une échelle hydrographique cohérente en établissant un programme d'action coordonné sur l'ensemble du bassin versant.

Pour l'année 2016, le programme prévisionnel correspondait à un montant de 892 610 € TTC (soit 23% du programme prévisionnel total), au travers la mise en œuvre de 52 fiches action et l'intervention de 16 porteurs de projet.

En réalité, 66% du montant financier et 60% des fiches actions prévus ont été engagés (en partie ou intégralement au 31 Décembre 2016). Le volet A est celui qui présente la plus grande différence entre le prévisionnel et le réalisé cette année, du fait des opérations de mise aux normes du réseau d'assainissement collectif pour lesquelles le montant dépensé est largement inférieur au montant initial. Les deux autres volets ont des budgets relativement similaires et présentent des montants dépensés beaucoup plus proches de la programmation initiale.

Ce résultat est relativement positif pour une seconde année et prouve que la dynamique engagée durant la première année du Contrat a été bénéfique. En effet, des partenariats solides se sont poursuivis, l'engagement des collectivités locales s'est renforcé notamment avec le travail des techniciens rivières et la réalisation de leurs DIG. Ces habitudes de travail et cette synergie très constructive entre partenaires sont gages de réussite pour la poursuite du programme. Le Contrat Chavanon est désormais reconnu sur le territoire et soutenu par de nombreux partenaires.

Quelques améliorations seront néanmoins envisageables pour la suite du Contrat :

- Le suivi des actions et la réalisation des bilans ont été compliqués du fait de la diversité des maîtres d'ouvrage et du manque d'outils commun à tous d'où la nécessité de mettre en place l'utilisation de l'Outil de Suivis des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (OSCTMA) développé par le PNR de Millevaches et déjà présenté par Julie COLLET lors du premier Comité de pilotage du Contrat
- Démarrage long de certaines actions en lien avec les DIG des Communautés de communes

Bilan thématique de l'année 2016

La réunion se poursuit par un bilan approfondi par thématique en suivant l'organisation en trois volets du Contrat.

VOLET C. ANIMATION, SUIVI ET COMMUNICATION

Concernant le premier volet abordé, un grand nombre de maîtres d'ouvrage participent au développement de la communication et la valorisation de l'action collective autour du Contrat Chavanon, soit par la coordination générale (PNRML), soit par l'« animation locale » (CC, FDAAPPMA), ou par l'animation agricole (CIVAM, Chambre d'Agriculture, CEN) ainsi que pour les différents suivis (MEP, LNE, FDAAPPMA).

Un rappel est effectué sur le rôle du coordinateur et la répartition du temps de travail au PNRML entre le pilotage institutionnel du contrat, la coordination des groupes de travail technique et le développement des différentes thématiques.

• Résultats du suivi qualité eau et milieux

Le suivi de la qualité des masses d'eau fait partie intégrante des éléments à prendre en compte dans l'évaluation du Contrat. Ainsi différents suivis ont été mis en place dès la première année de réalisation : suivis biologiques, physico-chimiques, thermiques, et piscicoles. Six stations sont suivies à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Chavanon. Sur chacune d'elle, **1 campagne de suivi du macrobenthos** (fin juillet) et **6**

campagnes physico-chimiques ont été réalisées en 2016 (Sixième campagne aura lieu en Décembre).

Un rappel est présenté sur les résultats des suivis 2015, dont la synthèse a été réalisée par la Maison de l'Eau et de la Pêche 19, qui constituaient donc l'état initial du Contrat. Deux groupes de station se distinguaient d'après les conclusions de l'étude :

- Cornes, Barricade et Chavanon en partie aval avec une qualité biologique et physico-chimique bonne
- Ramade, Quérade et Méouzette avec une qualité plutôt médiocre témoignant d'une altération de la qualité de l'eau et des milieux.

Les résultats de 2016 sont en cours d'analyse par la MEP, une synthèse de l'ensemble des indicateurs sera réalisée et fourni aux partenaires en fin d'année. Agathe CHAUVIN rappelle par ailleurs que la synthèse 2015 est téléchargeable sur le site internet du Contrat Chavanon.

Le **suivi thermique** a été réalisé sur les 6 stations de mesures ainsi que sur deux nouvelles stations mise en place pour cette deuxième année du Contrat.

Le **suivi piscicole** prévu sur 9 stations avec un pas de temps de deux ans (2015/2017/2019) n'a pas été réalisé en 2015 en raison des conditions hydrologiques extrêmes et d'un étiage exceptionnel qui ont conduit à un arrêté interdisant la réalisation des pêches électriques. Stéphane PETITJEAN indique que les suivis ont donc été réalisés en 2016 et que les mesures prévues en 2017 et 2019 seront maintenues.

• **Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication**

Dans une volonté de communiquer autour de la dynamique d'acteurs créée sur le territoire du Chavanon et pour valoriser les réalisations des maîtres d'ouvrage du contrat, le Parc a porté l'action relative à la mise en place d'outils de communication. Cette action s'est traduite par :

- La création d'une plaquette générale de présentation du Contrat
- La création d'un site internet mis en ligne en Janvier 2016

Après un rappel de l'arborescence du site internet, le Parc sollicite les maîtres d'ouvrage afin qu'ils transmettent les informations sur l'avancement de leur projet accompagnées de photos afin d'alimenter notamment le site internet. Les statistiques de fréquentation du site internet après 10 mois d'utilisations sont présentées aux partenaires. Le site a ainsi été visité près de 530 fois par 430 utilisateurs différents avec un maximum d'affluence en Juin 2016.

Il est également rappelé la mise en place de lettres d'informations trimestrielles (Newsletter) sous forme de « mini articles » renvoyant vers le site internet du Contrat et envoyées à chaque abonné et partenaires. La première newsletter publiée en Juin 2016 renvoyait par exemple vers des articles consacrés à l'animation grand public, le bilan des MAEC, ainsi que le concours photo organisé par le PNR. Agathe CHAUVIN sollicite donc les porteurs de projet pour valoriser leurs actions au sein de la deuxième Newsletter qui paraîtra en Décembre 2016. Une première proposition est émise par Pierre PEYRARD, pour valoriser les actions de restauration de la continuité écologique et d'entretien de ripisylve réalisées cette année avec l'équipe d'insertion. Stéphane PETITJEAN évoque également la

possibilité de valoriser l'atlas des populations piscicoles du Limousin en cours de réalisation.

VOLET B. PRESERVATION DES MILIEUX

• Préservation des espèces : suivis de l'écrevisse à pattes blanches (MEP 19)

Pour cette deuxième année du Contrat les prospections pour recenser les populations d'écrevisses à pattes blanches se sont poursuivies sur les zones de têtes de bassin. La MEP19 a ainsi prospecté 9,9 kms de cours d'eau en 2016 (6,4 km sur le Ruisseau de Cornes et 3,5 km sur le ruisseau de Feyt). Les constatations restent malheureusement identiques à celles de 2015, aucune populations n'a pu être recensée sur les tronçons prospectés et une écrevisse américaine a été retrouvée sur le Ruisseau de Cornes.

Amandine COMBY ajoute que la MEP s'interroge notamment sur le protocole de suivi qui pourrait être à revoir et indique que cette année un stagiaire a travaillé sur l'identification cartographique et la priorisation de secteurs propices à l'espèce sur les portions de ruisseaux en amont, a priori les moins impactées. Le travail du stagiaire s'est ensuite traduit par un diagnostic de terrain de ces secteurs. Jérôme SALAUN-LACOSTE s'interroge alors sur les constatations qui en découlent en termes de qualité du milieu. La MEP indique que ces secteurs potentiels sont effectivement soumis à certaines sources d'altération telles que les dégradations morphologiques d'origine agricole.

• Préservation des espèces : suivis de la moule perlière (LNE)

Amélioration des connaissances :

- Inventaire réalisé pour couvrir les zones encore vierges plus en amont de celle déjà inventoriées et trouver de nouvelles population. Cette année, 4,7 kms de prospection ont permis de recenser 497 nouvelles moules encore non connues sur le territoire. Une population de 475 individus a notamment été localisée sur la partie en amont de la Méouzette. L'une des observations majeures de cette année a été réalisée sur le ruisseau de Feyt sur lequel 22 individus dont un juvénile ont été observés.
- Concernant le suivi des stations déjà identifiées, aucun changement d'effectif n'a été constaté sur celle du ruisseau de Feyt même si cette population est soumise à d'importantes sources de perturbations liées au piétinement bovin. Sur la station de suivi de la Méouzette, la population a quasiment disparu, un seul individu ayant été recensé cette année, comme en 2015, contre 62 en 1998.

Sensibilisation et animation :

Plusieurs événements ont été organisés afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation de cette espèce :

- Une journée de terrain avec une classe du collège de Merlines
- Deux sessions avec le Lycée agricole de Neuvis (une session en salle et une sur le terrain)

Proposition d'actions visant à sauver l'espèce :

Cette action a pour objectif de former les techniciens pour la mise en place d'actions de restauration des milieux cohérentes avec les enjeux de préservation de l'espèce. Une rencontre sur le ruisseau de Feyt est ainsi prévue en fin d'année avec LNE, le technicien rivière et le PNR pour évaluer les actions à mettre en place sur ce secteur.

- **Opérations visant à limiter l'impact des pratiques agricoles**

1. MAE C :

- à enjeux « eau » sur la Ramade (animé par la Chambre d'Agriculture 23) : 7 diagnostics réalisés et 160.4 ha de zones humides contractualisées
- à enjeux biodiversité « Moule perlière » sur la Méouzette (animé par LNE) : 5 diagnostics réalisés et 48.74 ha contractualisés

Guy LABAYE indique par ailleurs que les MAE C ouvrent la voie à la sensibilisation des exploitants puisque ce sont ces mêmes agriculteurs qui ont contractualisé des MAE C qui sont majoritairement présents aux formations organisées par la Chambre d'Agriculture.

2. Gestion et préservation des zones humides

Lucie LE CORGUILLE du CEN Auvergne a présenté les réalisations 2016 et notamment l'animation de la Cellule Assistance Technique Zones Humides (CATZH) permettant aux gestionnaires de zones humides de bénéficier de conseils techniques gratuits pour préserver ces milieux. Cette présentation a également permis d'échanger avec les partenaires quant aux difficultés rencontrées pour mobiliser les gestionnaires et les refus rencontrés lors de la proposition de « visites conseils », pourtant gratuites. Erwan HENNEQUIN explique que ces visites pourraient être plus collectives en impliquant les élus, et techniciens, et que ceci pourrait faciliter la discussion avec les agriculteurs et développer une dynamique commune. Jérôme SALAUN-LACOSTE indique par ailleurs que potentiellement, tous les agriculteurs intéressés et volontaires ont peut-être déjà été ciblés et qu'une animation plus importante doit être réalisée auprès des autres gestionnaires pour continuer dans la dynamique engagée en première année du Contrat.

Le CEN Auvergne poursuit sur la présentation avec les travaux réalisés en 2016.

Joël BOEUFGRAS poursuit par une présentation des actions réalisées cette année par le CEN Limousin dans le cadre du Contrat Chavanon. Il rappelle ainsi l'objectif d'acquisition pour la préservation des milieux et notamment le projet concernant 20ha de forêts dans les gorges du Chavanon sur la Commune de St Etienne aux Clos (principalement hêtraie chênaie).

Stéphane PETITJEAN s'interroge cependant sur la localisation de ces acquisitions, les vrais enjeux étant situés en tête de bassin et plutôt que dans les forêts de gorges. Jérôme SALAUN-LACOSTE souligne qu'ici l'acquisition ponctuelle de parcelles fait partie intégrante d'une logique de préservation à moyen et long terme, et souligne également la menace des coupes à blanc qui auraient des conséquences néfastes sur les cours d'eau et la biodiversité. Il rappelle ici que l'action du CEN n'a pas vocation à acquérir tous les bords de cours d'eau mais des parcelles qui sont devenues des zones refuges pour de nombreuses espèces et qui présentent donc une biodiversité importante.

3. Accompagnement aux changements de pratiques

Les deux CIVAM ont cette année poursuivi la diffusion d'informations pour faire connaître le Contrat et leurs interventions auprès des collectivités locales et de tous les agriculteurs du bassin versant. Des formations ont ainsi été réalisées sur le thème du pâturage en zones humides et de la valorisation de ces milieux.

Caroline DOS SANTOS, accompagnée de Marc DESSEAUVE, agriculteur relais du réseau CIVAM Limousin, ajoute que le travail sur les systèmes de production a donné des résultats intéressants et que l'objectif pour 2017 est de poursuivre et renforcer ces rencontres individuelles ainsi que les demi-journées de formation. Les partenaires financiers s'accordent sur la possibilité d'augmenter légèrement l'enveloppe financière destinée à cette action en 2017 compte tenu des résultats positifs depuis la mise en place du Contrat, tout en ne dépassant pas la limite des 15% supplémentaires pour rester dans une enveloppe globale cohérente avec le prévisionnel.

4. Travaux sur cours d'eau

L'après-midi s'est poursuivi par une présentation de Pierre Henri PARDOUX sur les travaux d'aménagement de cours d'eau réalisés par la Fédération de pêche de la Creuse en 2016. Ces actions ont principalement concerné de la mise en défend et la réalisation de « gués abreuvoirs » sur le Ruisseau de Manoux et sur la Méouzette. Ce dernier a également rappelé les nombreux avantages de ces systèmes d'abreuvement à la fois pour le bétail et pour l'environnement.

Pierre PEYRARD a ensuite présenté les travaux d'entretien de ripisylve et des restaurations de berge réalisés grâce aux chantiers d'insertion et au soutien des équipes techniques des Communautés de communes Pays d'Eygurande et Sioulet Chavanon. La DIG pour ces deux structures étant encore en cours d'instruction les travaux ont pu être réalisés seulement en interne. Ainsi, Pierre PEYRARD a pu présenter des photos avant/après de plusieurs chantiers sur la Méouzette, l'Eau du Bourg et la Ramade. Ce dernier a également évoqué d'autres actions réalisées cette année comme le retrait de déchets ou la lutte contre les espèces invasives.

Cette présentation a soulevé des réactions auprès des partenaires quant à la procédure de DIG. En effet, Jean OBSTANCIAS tient à rappeler le cadre juridique dans lequel s'inscrit la DIG et que l'engagement de travaux chez des privés nécessite un rapport détaillé pour que chaque propriétaire comprenne ce qui sera réalisé chez lui. Il tient également à souligner que l'enquête publique est indispensable car il s'agit de la phase démocratique de cette procédure administrative. Monsieur BIZET, Maire de Bourg-Lastic insiste sur la régularité de l'intervention publique en respect du droit de propriété et la difficulté des démarches administratives demandées aux collectivités.

Madame MATHIEU, Présidente de la Communauté de communes du Haut Pays Marchois, tient à rappeler le retard pris sur la demande de DIG, lié notamment à une coopération avec la Communauté de communes des Sources de la Creuse qui n'a pu se concrétiser. Elle souligne également les nombreuses interrogations que soulève la fusion des intercommunalités en 2017. Jérôme SALAUN-LACOSTE ajoute qu'il est nécessaire d'anticiper au mieux ces actualités proches que sont la fusion des intercommunalités et la compétence GEMAPI.

Avant de revenir à la présentation Agathe CHAUVIN souligne l'importance de ces discussions en COPIL pour évoquer ces interrogations partagées entre les élus et les partenaires techniques et financiers pour anticiper ces changements importants.

- **Volet forêt**

Cette année, un important temps d'animation a été consacré par le Parc pour le développement du volet forêt du Contrat Chavanon. Il est rappelé que les coupes forestières et les replantations, quand elles induisent des travaux préalables du sol, peuvent avoir un impact considérable sur les milieux aquatiques lorsque les parcelles sont situées en bordures de cours d'eau.

Face à ce constat, Le Parc a lancé, dans le cadre de la Charte forestière de territoire, un programme pour promouvoir une gestion raisonnée des forêts par la mise en place de dispositifs d'accompagnement technique et financier pour des aménagements alternatifs : le **programme OPAFE** (Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale). Des diagnostics et travaux sylvicoles, après coupe rase de résineux, en faveur de l'irrégularisation des peuplements, de la régénération naturelle ou du reboisement en peuplements mixtes ou mélangés sont ainsi soutenus par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour Garonne sous la forme d'aides forfaitaires pour les propriétaires du bassin versant du Chavanon.

Six dossiers ont été engagés en 2016 pour un montant total de 20 209 euros. L'objectif pour 2017 est de mieux cibler les dossiers en priorisant ceux présentant un enjeu important pour les milieux aquatiques (parcelles en bordure de cours d'eau ou zones humides). L'organisation d'une journée de formation pour les propriétaires sur le thème « Eau et sylviculture », en Février 2017, est également en cours de réflexion.

- **Restauration de la continuité écologique**

Concernant cette thématique, l'année 2016 s'est notamment traduite par la finalisation de l'étude portée par le Parc sur 19 ouvrages du versant du Chavanon ainsi que celle portée par la Communauté de communes Sancy-Artense sur 4 ouvrages.

Pour faire suite à cette étude, une opération coordonnée sur l'Eau du Bourg, la Clidane et le Ruisseau de Cornes est envisagée pour 2017 et concerne 12 ouvrages. L'objectif de cette opération coordonnée entre plusieurs propriétaires est d'ouvrir la totalité du linéaire en aménageant les ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables. Ceci est également à mettre en relief avec les 8 ouvrages du territoire qui intégreront l'appel à projet de l'Agence de l'eau Adour Garonne permettant un financement à 100% dans le cas d'un effacement. Jérôme SALAUN-LACOSTE revient sur l'historique de la mise en place de ce dispositif et sur les conditions d'éligibilité.

David THOMAS indique également qu'EDF ambitionne de réaliser des travaux sur les barrages du Chavanon pour retrouver un écoulement naturel de celui-ci qui passe actuellement par la galerie. Il indique qu'une étude a déjà été réalisée, que celle-ci prévoyait un montant de travaux très élevé. Il sollicite alors les partenaires techniques et financiers du Contrat pour l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour une étude avant-projet. Les services de l'Etat présents saluent cette initiative et soulignent l'importance de la préparation d'une réunion dédiée à ce projet et de l'élaboration d'un comité de suivi spécifique à cette action.

Pierre PEYRARD a ensuite présenté l'effacement de deux ouvrages sur la Ramade. Ce dernier a également évoqué un projet en cours concernant un chapelet d'étangs avec l'effacement de 3 d'entre eux. Deux seront conservés et aménagés car ils présentent un intérêt patrimonial et paysager. Un suivi du site après effacement est également envisagé.

Jérôme SALAUN-LACOSTE souligne l'ambition de ce projet en agissant sur ce chapelet d'étangs qui contribue largement à la dégradation de la qualité de l'eau.

Les partenaires présents s'accordent également sur la nécessité de communiquer sur cette thématique et sur les idées reçues quant à l'ancienneté des étangs sur le territoire. La DDT rappelle la nécessité d'insister sur l'aspect réglementaire auprès des propriétaires concernés.

VOLET A. AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

- **Réduction de l'impact des étangs**

Cette année, l'étude sur l'amélioration de la gestion du plan d'Eau de la Ramade, portée par la municipalité de Giat, a été lancée. Pour rappel, le cahier des charges, rédigé en collaboration avec les partenaires techniques du Contrat, avait deux objectifs :

- Limiter son impact sur le milieu récepteur lors d'évènement de vidange mais aussi pour la gestion quotidienne du plan d'eau
- Valorisation touristique du site en complément des activités déjà proposées

La réunion de lancement de l'étude qui s'est déroulée fin Octobre a permis d'assister à la présentation des premiers résultats du diagnostic effectué par le prestataire en charge de cette étude. Agathe CHAUVIN évoque également la forte densité d'étangs en amont du plan d'eau de la Ramade et la nécessité de consacrer un temps d'animation locale pour mobiliser les propriétaires. Elle rappelle par ailleurs qu'un courrier a été adressé par le Parc à 50 propriétaires d'étangs sur ce secteur en Août 2016 et que celui-ci s'est traduit par un seul projet d'aménagement sur la commune de Fernoël. Jérôme SALAUN-LACOSTE insiste sur la nécessité d'agir sur cette partie du territoire en proposant une action coordonnée entre plusieurs propriétaires et en impliquant les collectivités.

- **Optimisation des systèmes d'assainissement individuels et collectifs**

Pour cette deuxième année de réalisation les travaux relatifs aux systèmes d'assainissement ont concernés la Communauté de communes du Pays d'Eygurande avec la réhabilitation de 1,4 km de réseau (prochaine phase de travaux prévue en 2017). La commune de Bourg-Lastic a également entrepris cette année des travaux de mise aux normes du système d'assainissement collectif concernant principalement les prétraitements de la station d'épuration (déversoir d'orage, dessaleur, dégraisseur, dégrilleur).

Perspectives pour l'année 2017

- Programme prévisionnel d'actions

Volet A	Maîtrise des pollutions d'origine agricole	70 835 €
	Optimisation des systèmes d'assainissement non collectifs	88 800 €
	Total Volet A	159 635 €
Volet B	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau	40 635 €
	Gestion et préservation des zones humides	18 025 €
	Restauration et entretien de la ripisylve	32 831 €
	Réduction des dégradations de berge	54 690 €
	Restauration de la continuité écologique	45 500 €
	Préservation des milieux forestiers rivulaires et des zones humides boisées	35 000 €
	Préservation des espèces patrimoniales	22 744 €
	Total Volet B	249 425 €
Volet C	Coordination du contrat territorial	46 000 €
	Animation locale	72 973 €
	Suivi/ Evaluation	42 042 €
	Communication	10 000 €
	Total Volet C	171 015 €
Total général		580 075 €

- Point sur les financements et calendrier de fin d'année

Agathe CHAUVIN rappelle que cette année six maîtres d'ouvrage sont concernés par des subventions EDF pour compenser la suspension des aides prévues initialement par IBD. La convention d'aide est actuellement en cours de rédaction par David THOMAS et sera ensuite envoyée aux maîtres d'ouvrages concernés. Agathe CHAUVIN insiste également sur la **nécessité de solder ces actions avant le 31 Décembre car aucun report de crédit ne pourra être envisagé.**

Il est également rappelé aux maîtres d'ouvrage que les demandes de subvention pour l'animation, concernant la subvention des postes de techniciens notamment, doivent être envoyées avant le 31 Décembre 2016. Les dossiers de demandes de subventions pour les actions 2017 doivent quant à eux être déposés avant la fin du premier semestre (31 Mars). Agathe CHAUVIN rappelle que pour faciliter le rôle du coordinateur et le suivi administratif et financier du Contrat, il est nécessaire que le Parc soit en copie de ces demandes. Celle-ci informe également que les maîtres d'ouvrages recevront en début d'année prochaine un courrier individuel rappelant les actions et les taux de subventions inscrits aux prévisionnels.

Jérôme SALAUN-LACOSTE tient également à souligner certaines difficultés et le besoin de plus de vigilance de la part des maîtres d'ouvrage concernant la durée des conventions de financement qui ont des délais différents entre financeurs. Ce dernier tient à rappeler que les dates limites sont indiquées dans ces conventions et que **le maître d'ouvrage est responsable du suivi de ses propres financements.** Il souligne également la nécessité de faire la demande de subvention pour les postes avant la fin de l'année même si le dossier est incomplet, les pièces manquantes pourront être ajoutées par la suite. Jérôme SALAUN-

LACOSTE termine en incitant à plus de rigueur administrative de la part des porteurs de projet.

La DDT évoque la question du rapportage des actions réalisées dans le Contrat Chavanon auprès de l'Etat français qui doit ensuite en faire part à l'Europe. Aussi, Jean OBSTANCIAS, souligne la nécessité de fournir au service de l'Etat des informations simples telles que la localisation des actions, le volume des travaux et le montant injecté. Il souligne aussi l'intérêt de l'outil mis en place par le PNR qui présenterait toutes les informations nécessaires à ce rapportage.

Conclusion

Ce second rassemblement du Comité de pilotage du Contrat Chavanon et la richesse des échanges ont permis de partager des retours d'expériences sur les difficultés qui peuvent être rencontrées par les porteurs de projet et d'échanger sur les orientations stratégiques du Contrat pour l'année à venir.

Cette deuxième année du Contrat territorial Chavanon en action a permis de poursuivre la dynamique engagée grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux. La réussite de cette deuxième année est rendue possible grâce à la synergie très constructive qui s'est établie entre les partenaires du Contrat et à la complémentarité des compétences de chacun. L'ensemble des partenaires présents s'accordent sur la nécessité de poursuivre et d'accroître cette dynamique territoriale au cours de la troisième année.